

ARRETE DU MAIRE

A_2023_126

Portant révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13;
VU le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-4, L.2212-5 relatifs aux pouvoirs de police du maire;
VU le Code de l'Environnement, et notamment son article L.125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs,
VU l'arrêté municipal n°A_2019_75 du 21 juin 2019 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde,
VU la délibération n°D_2020_5_7 du 2 octobre 2020 approuvant les mises à jours apportées au PCS,
VU la délibération n°D_2023_5_9 du 14 septembre 2023 portant révision du PCS,

Considérant que la commune de Saint Christol est susceptible d'être exposés à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de tous types;

Considérant qu'il appartient au Maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publique et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune, ainsi que la mise des données,

ARRETE

Article 1: Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Saint Christol approuvé le 21 juin 2019, et révisé en date du 2 octobre 2020, est à nouveau révisé à compter du présente arrêté.

Article 2: Le Plan de Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 3: Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie.

Article 4: Une copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise:

- A la Préfecture de Vaucluse
- A Monsieur le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours
- A Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- A la Brigade de Gendarmerie de Sault

Fait à Saint Christol, le 15/09/2023.

Henri BONNEFOY,
Maire de Saint Christol.

